

NOVEMBRE 2024

Comité de projet

Projet agrivoltaïque de Précy



www.photosol.fr



01 Loi APER : comités de projets

02 Présentation de Photosol

03 Projet agrivoltaïque de Précy :
Présentation et chiffres clés

04 Annexes



1

Loi APER et comités de projets

Qu'est-ce-que les comités de projets ?

Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**

Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :



- ❖ Les membres de droit :
 - ✓ Le **porteur de projet**,
 - ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
 - ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
 - ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet
- ❖ Les membres invités :
 - ✓ La préfecture
 - ✓ L'exploitant et le propriétaire



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions

Le cadre actuel de l'agrivoltaïsme

- ◆ La **loi APER** définit le cadre des installations agrivoltaïques
 - ◆ **la production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle**
 - ◆ l'installation doit être **réversible**
 - ◆ l'installation doit **rendre au moins l'un des 4 services** suivants :



L'amélioration du
potentiel et de l'impact
agronomiques



L'adaptation au
changement
climatique



La protection
contre les aléas



L'amélioration
du bien-être animal



2

Présentation de Photosol

Photosol : producteur d'électricité solaire



950 MWc

EN EXPLOITATION
ET PRÊTS
À CONSTRUIRE



40 M€

DE CA PAR AN
DE REVENTE
D'ÉLECTRICITÉ



100 %

DES PROJETS
DÉTENUS
EN PROPRE



130

INSTALLATIONS EN
EXPLOITATION



+150

partenaires



275 salariés

ENTRE L'ILE-DE-FRANCE,
L'Auvergne,
LA NOUVELLE-AQUITAINE,
LE LOIR-ET-CHEr ET
LES ALPES-MARITIMES



< 8 cts

PRIX DE VENTE DU
KWH SUR LES PROJETS
RÉCENTS



+ de 5 GWc

EN DÉVELOPPEMENT
EN FRANCE

NOUS AYANT ACCORDE LEUR
CONFIANCE, PUBLICS COMME
PRIVÉS : AGRICULTEURS,
COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET MINISTÈRE DES ARMÉES

DÉVELOPPEMENT

Obtention de toutes
les autorisations permettant
la construction des centrales



FINANCEMENT

Négociation de crédits
bancaires et levées de fonds
auprès d'investisseurs
particuliers et institutionnels



INGÉNIERIE & CONSTRUCTION

Ingénierie, design et négociation auprès de
fournisseurs et
réalisation de la construction



OPÉRATION & MAINTENANCE

de l'ensemble des centrales
du groupe Photosol



Les grandes étapes de développement du projet

Mi-2022 à mi-2023

- Juillet 2022 : 1^{ère} signature PdB
- Lancement des inventaires faune/flore
- Dialogue engagé avec la DDT et la Chambre d'Agriculture
- Première rencontre avec la mairie, les propriétaires et les exploitants

Mi-2023 à mi-2024

- Présentation du projet en Conseil municipal
- Rencontres avec les riverains
- 1^{ère} réunion publique
- Permanence publique
- Réalisation de l'étude paysagère
- Atelier sur le paysage et le cadre de vie
- Discussion avec l'EPCI au sujet de l'urbanisme

Mi-2024 à fin 2024

- Renforcement des projets agricoles et finalisation de l'implantation du projet
- Etude acoustique
- 2^{nde} réunion publique
- Comité de Projet
- Pôle EnR en DDT41
- Dépôt à venir de la demande de permis de construire



03

Le projet agrivoltaïque de Précy

Caractéristiques du projet de Précý



Surface d'étude : **66 ha**

Surface clôturée du projet final : **37,3 ha**



Puissance estimée du projet : **14,4 MWc**



Avancement du projet :

✓ **Dépôt du PC : fin 2024**

✓ **Instruction du PC : 2025 – début 2025**

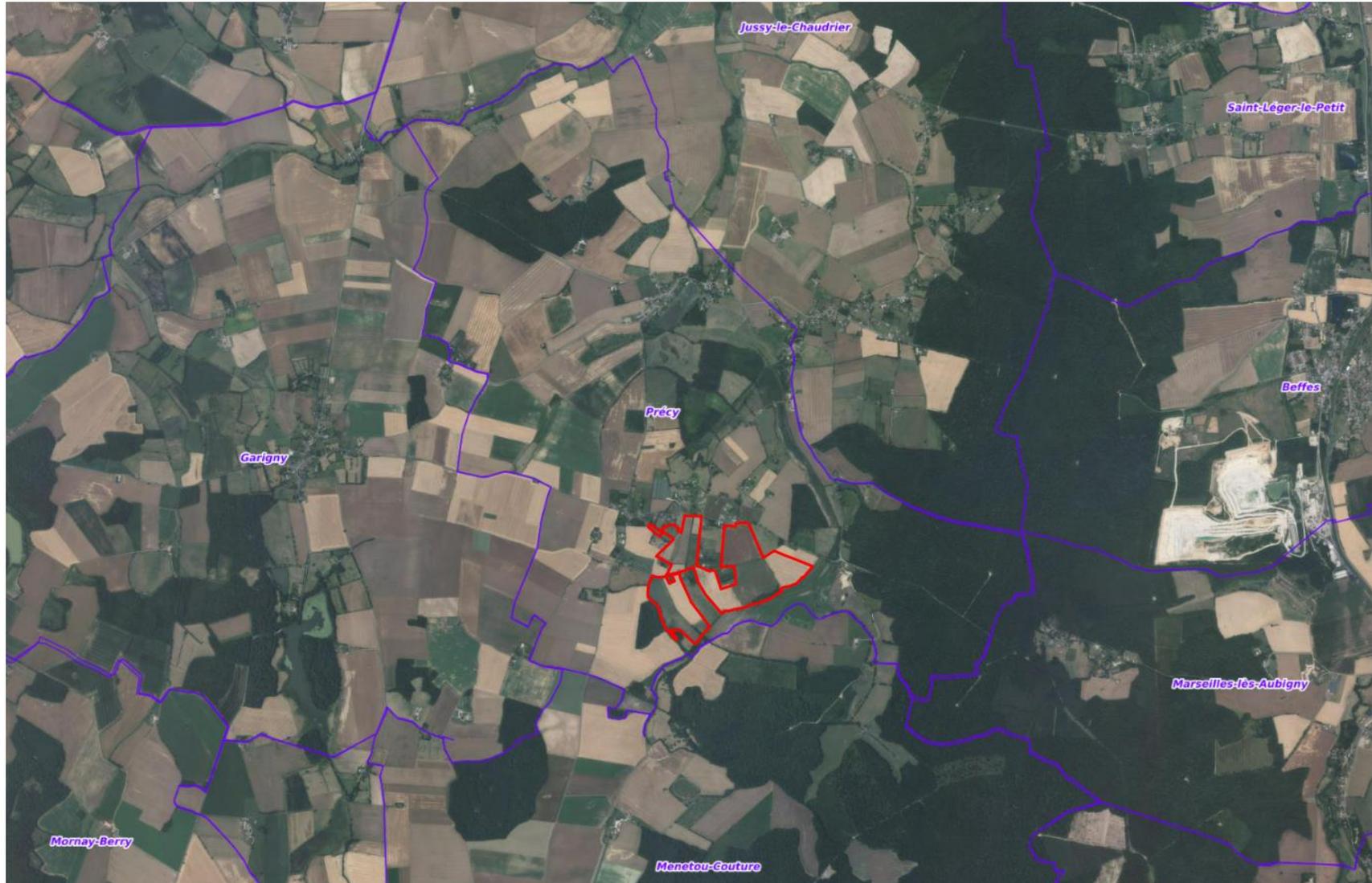


Localisation : **Hameau des Chaumes**

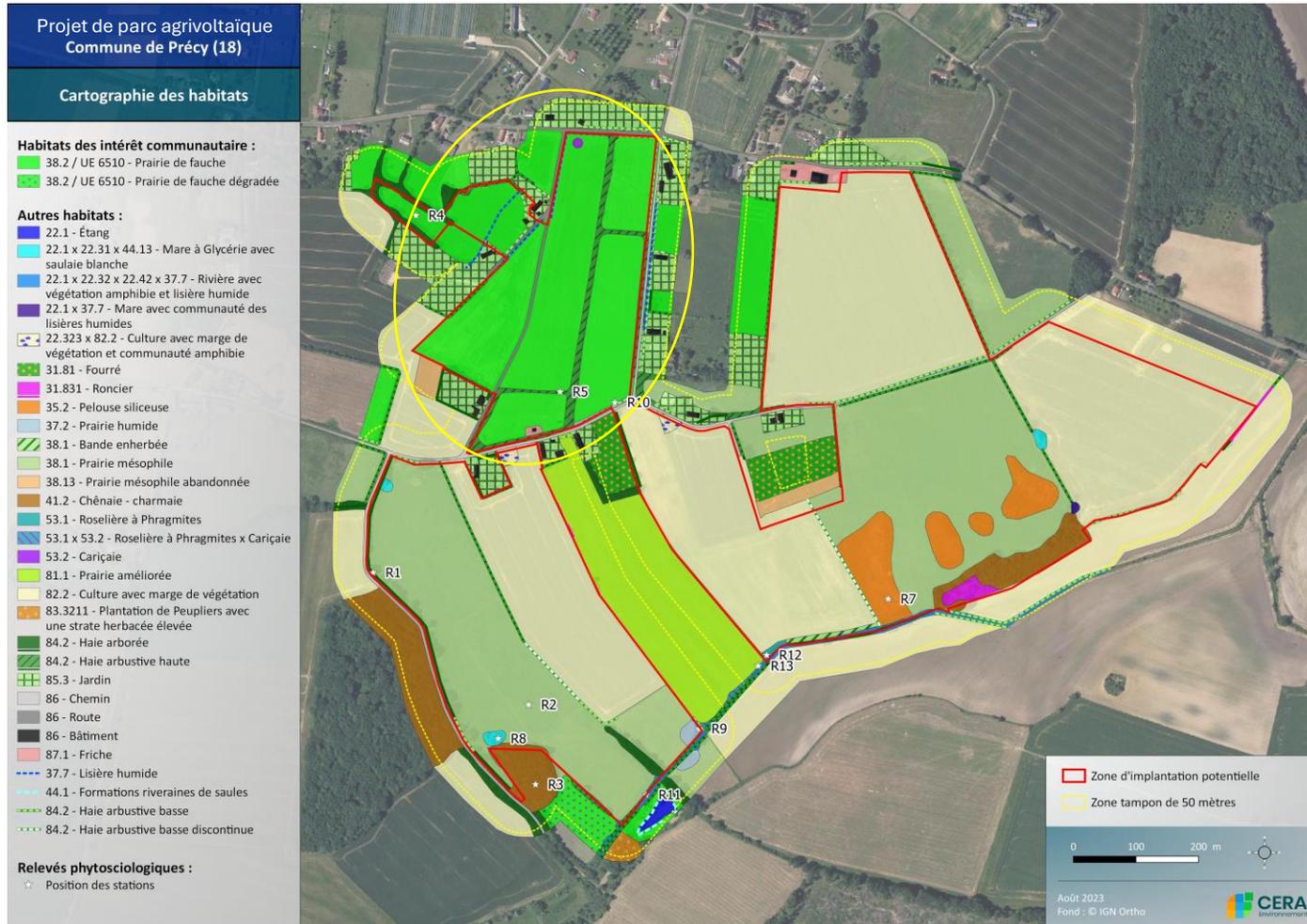
(Coordonnées GPS : 47.078221, 2.935985)



Localisation du projet

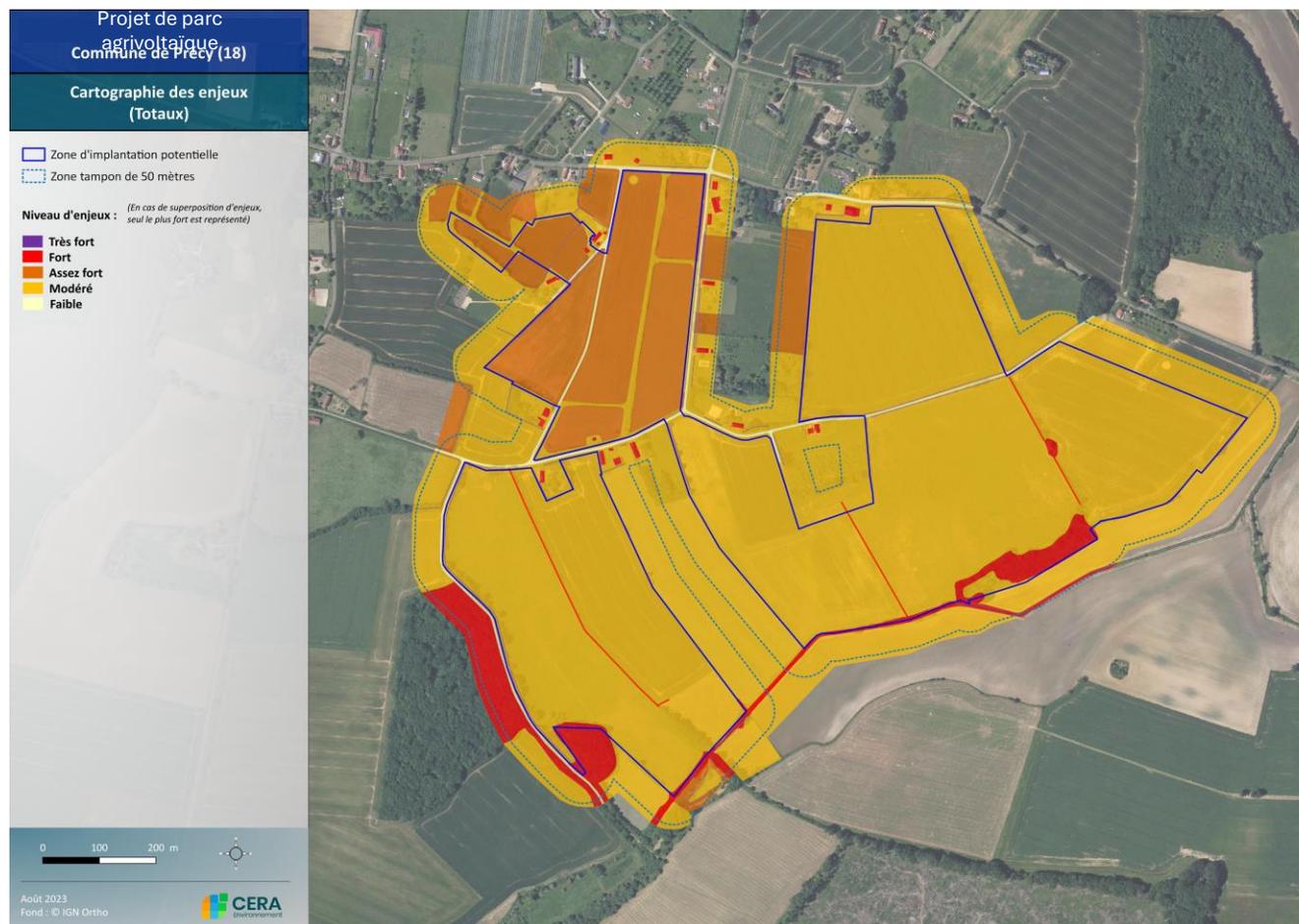


Les habitats identifiés dans la zone d'étude



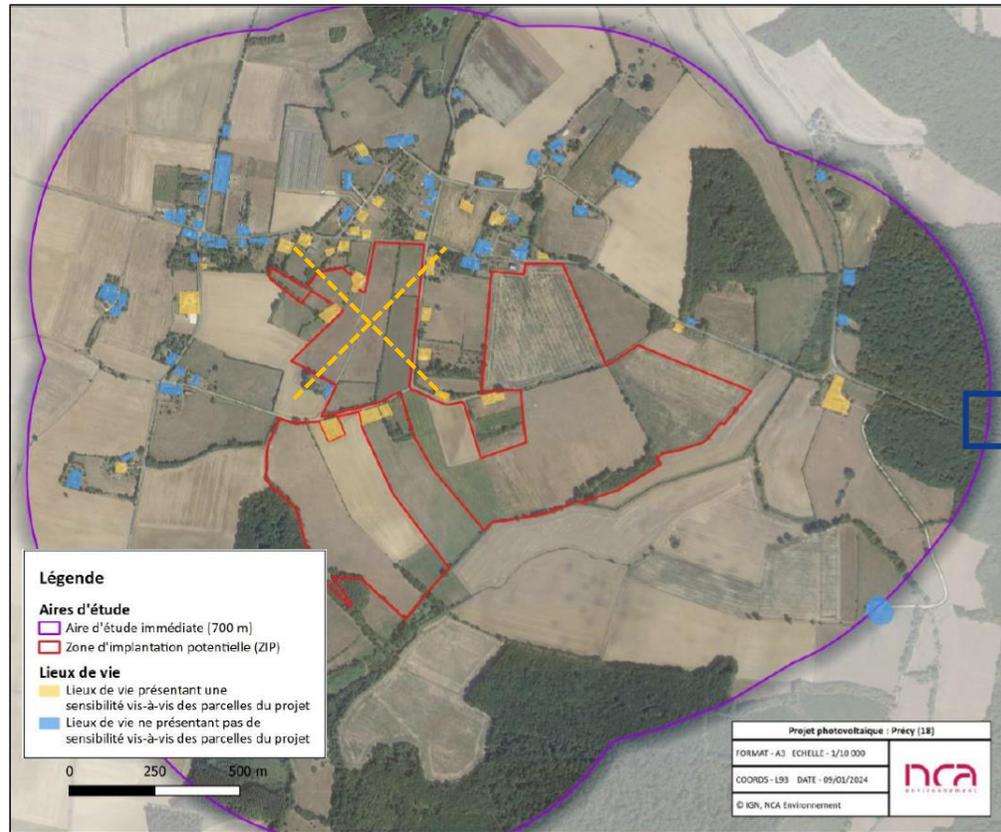
- ◆ La ZIP est principalement occupée par des milieux ouverts : **cultures, prairies pâturées et prairies de fauche.**
- ◆ 1 habitat d'intérêt communautaire : **prairies de fauche** riche en fleurs et refuge d'espèces prairiales intéressantes.

Synthèse des enjeux environnementaux

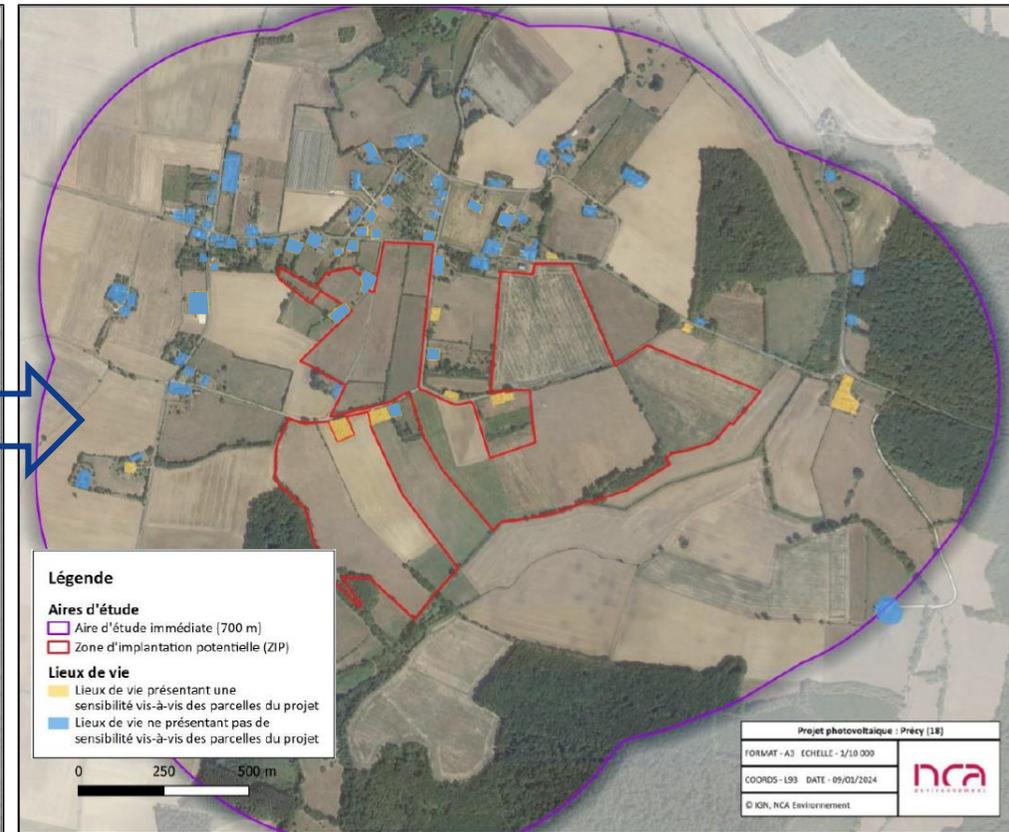


- ◆ Les milieux ouverts qui sont des **zones de nidification pour l'Alouette Lulu et l'Alouette des champs** sont à **enjeux modérés**.
- ◆ Les **prairies de fauche, les boisements, le Liseron et les haies** présentent les enjeux **les plus forts**.

Les covisibilités dans l'aire d'étude immédiate avant les mesures paysagères prévues

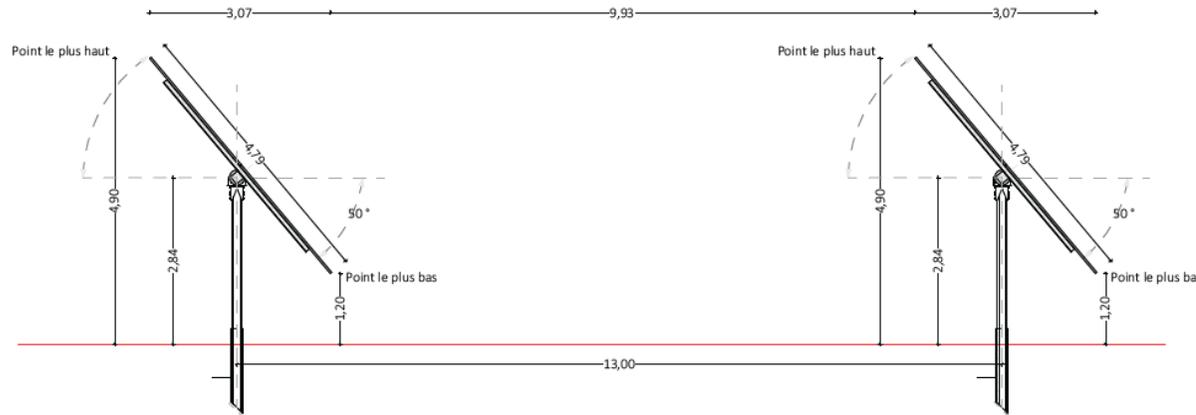


Carte des lieux de vie présentant des vis-à-vis **avec la zone d'implantation potentielle**



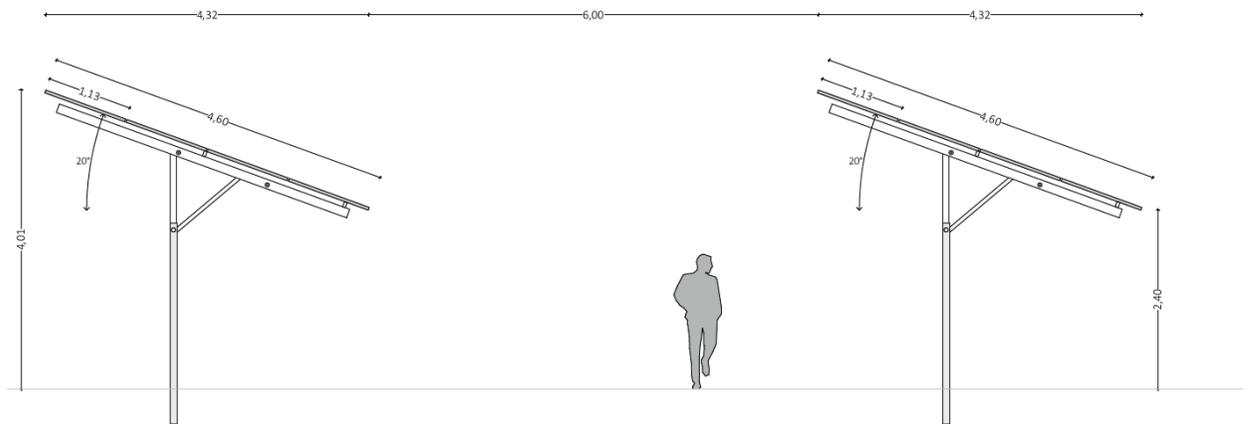
Carte des lieux de vie présentant potentiellement des vis-à-vis **avec les parcelles du projet**

Technologies envisagées le 16 mars 2023



Systeme mobile

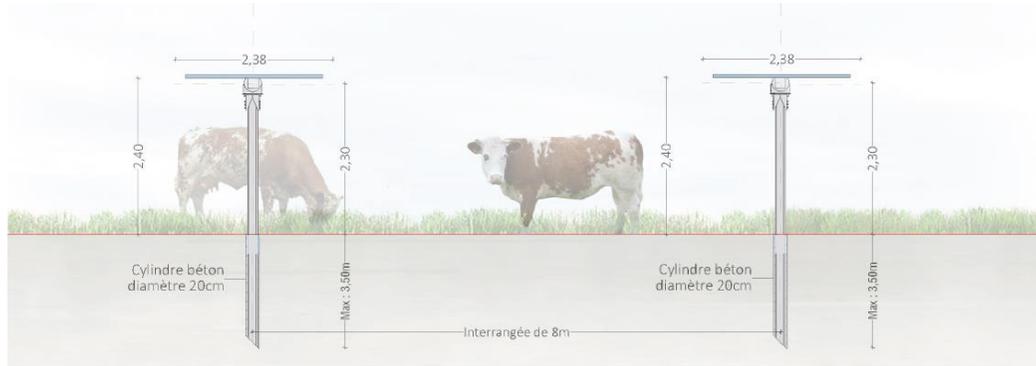
- Distance inter-pieux : 13 m
- Point bas limité à 1,2 m
- Point haut maximal à **4,9 m**



Systeme fixe

- Distance inter-pieux : 6 m
- Point bas à 2,4 m
- Point haut maximal à 4 m

Technologie retenue



Système mobile

- Distance inter-pieux :
 - 8 m pour les ateliers d'élevage
 - 13 m pour l'atelier de fauche
- Point bas limité à 1,3 m
- Point haut maximal à **3,4 m**

Vue depuis le rez-de-chaussée d'une habitation donnant sur la route de Marseilles



Vue depuis le rez-de-chaussée d'une habitation donnant sur la route de Marseilles



Vue depuis la rue du Piloury à l'est



Existant



Projeté sans mesure

Vue depuis la rue du Piloury à l'est



Vue depuis le chemin rural au bout de la rue du Piloury



Vue depuis le chemin rural au bout de la rue du Piloury



Vue depuis le chemin rural au bout de la rue du Piloury



Existant

Vue depuis le chemin rural au bout de la rue du Piloury



Vue depuis le chemin rural au bout de la rue du Piloury



Projeté avec mesure

Vue depuis la rue du Piloury à l'ouest



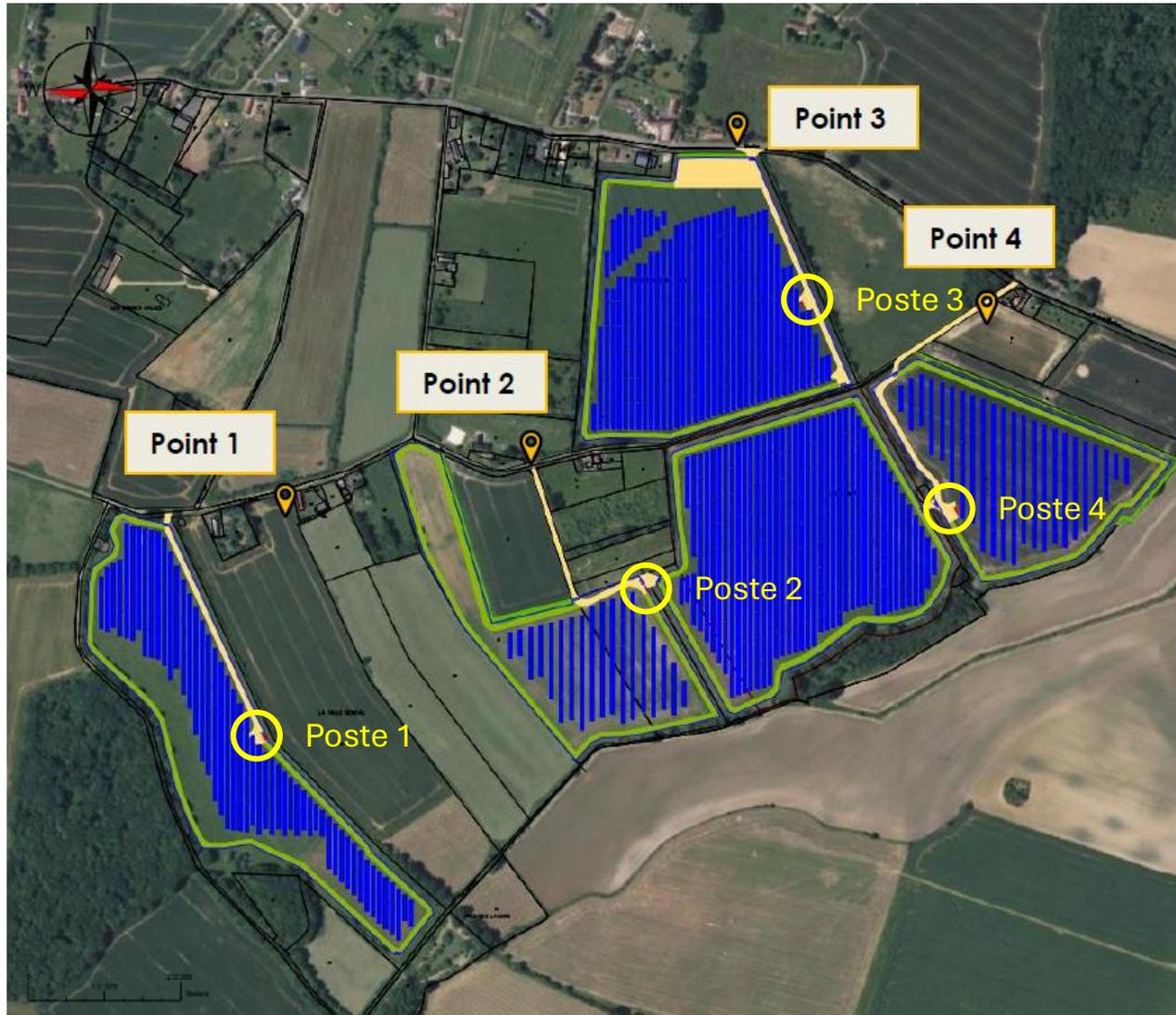
Vue depuis la rue du Piloury à l'ouest



Vue depuis la rue du Piloury à l'ouest

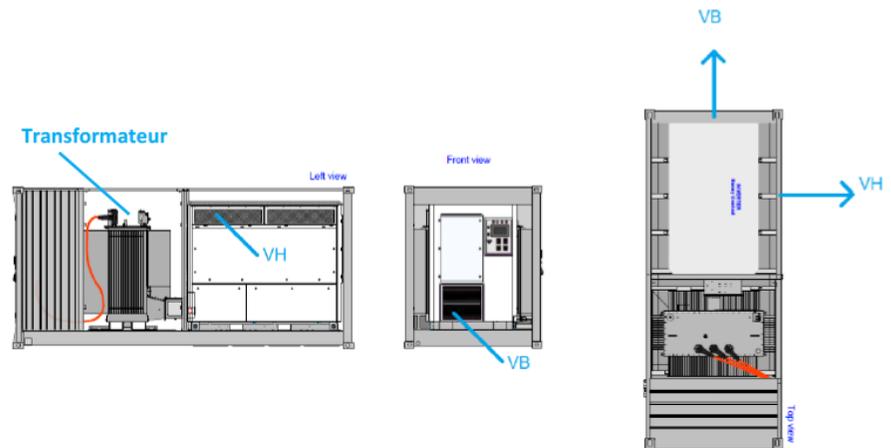


Emplacements des mesures acoustiques



Paramètres d'étude

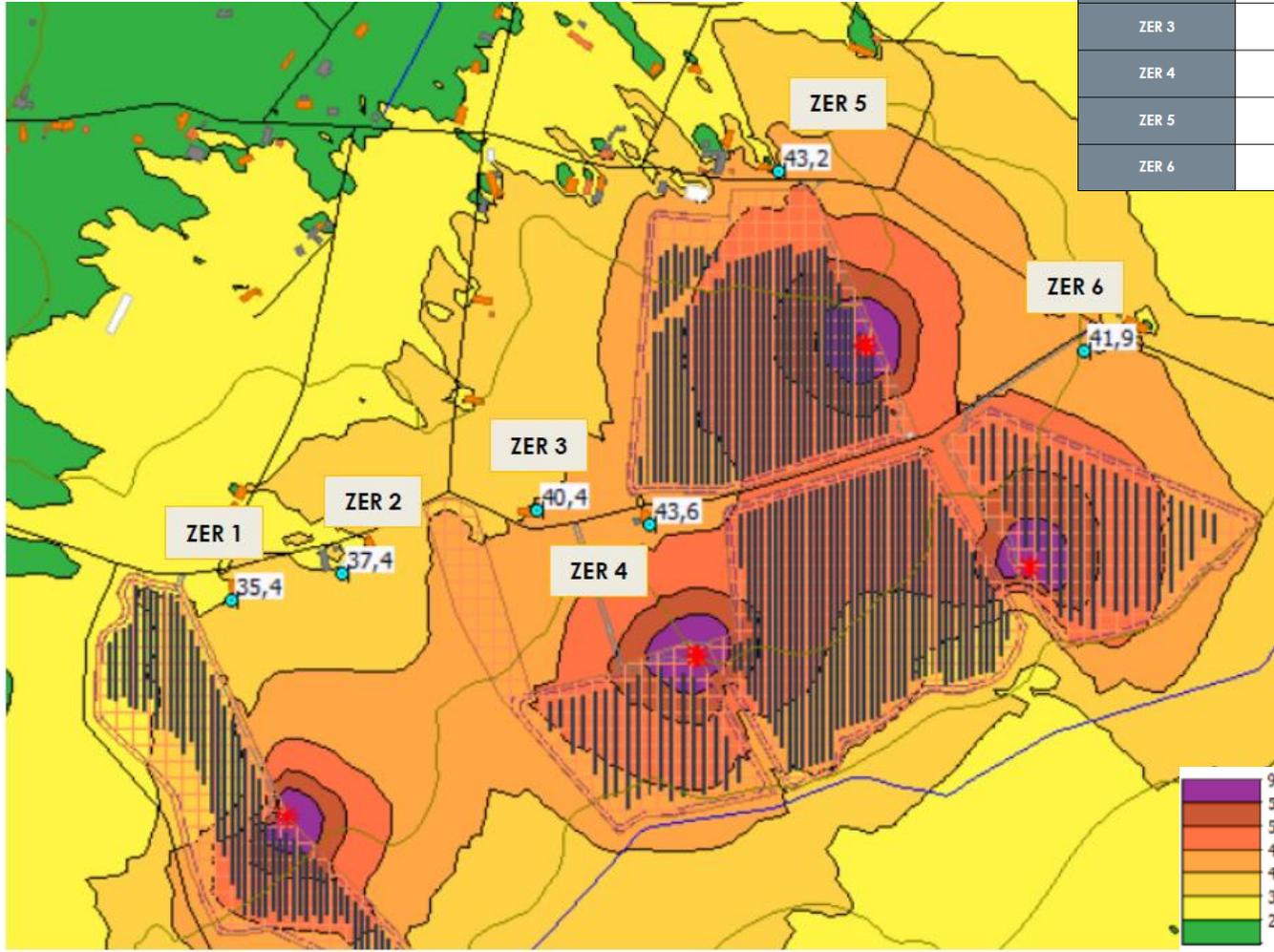
- ◆ Date d'intervention : du 2 au 3 octobre 2024
- ◆ Durée de l'intervention : **plus de 19 heures**
- ◆ **Conditions météorologiques clémentes** pour ne pas fausser les mesures
- ◆ 2 périodes :
 - ◆ Diurne (7h à 22h) avec un fonctionnement à **100%** des transformateurs
 - ◆ Nocturne (22h à 7h) avec un fonctionnement à **50%** des transformateurs. En réalité il est au maximum de 10% entre 5h30 et 7h.
- ◆ Sources de bruit : **4 postes de transformation**
 - ◆ **Air neuf (VH)**
 - ◆ **Rejet de l'air (VB)**



En période diurne (7h-22h)

Période Diurne – Sans traitement

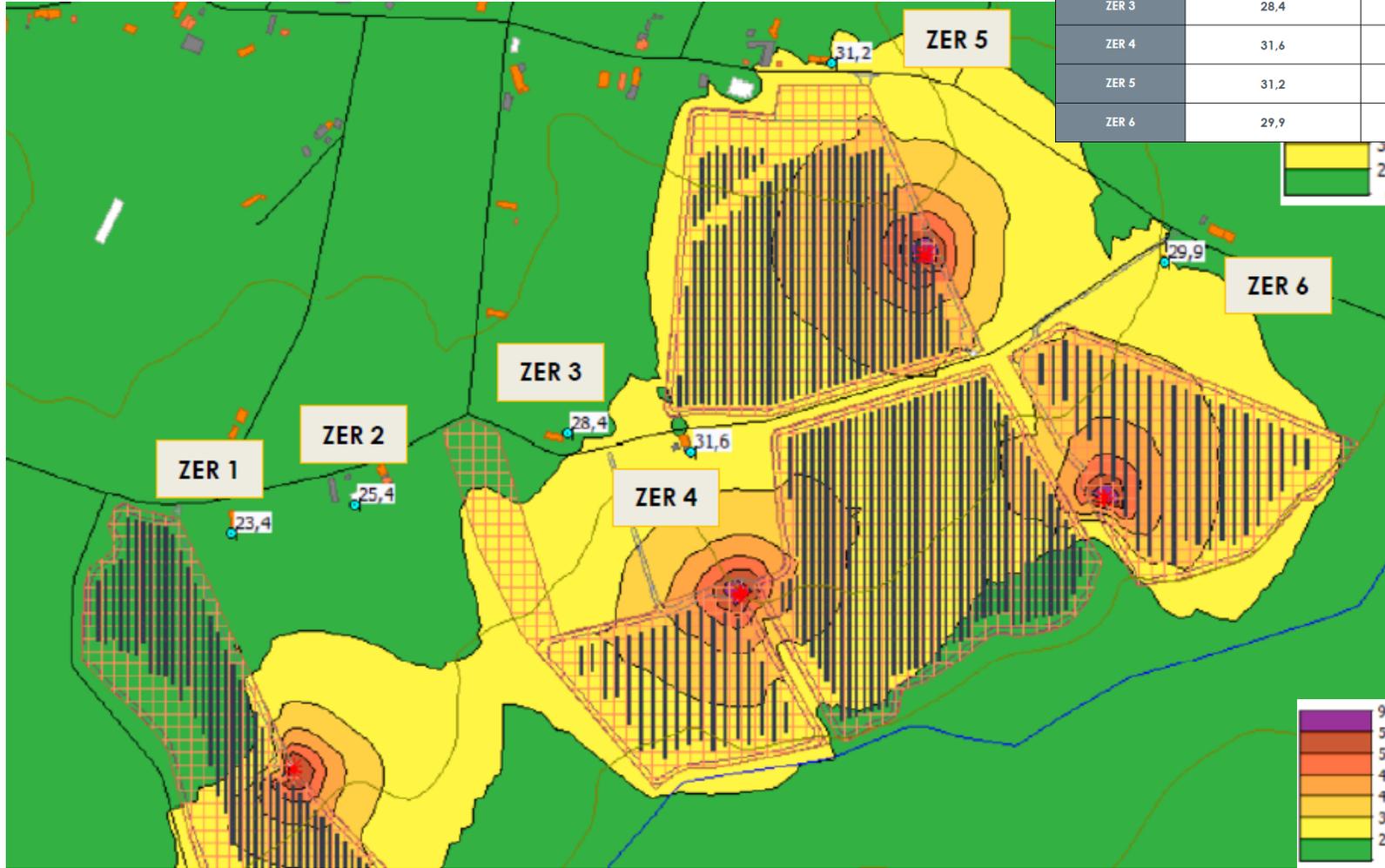
Voisinage	Niveau de bruit particulier simulé dB(A)	Niveau de bruit particulier maximum admissible dB(A)	Gain à obtenir Niveau global dB(A)
ZER 1	35,4	29,0	5,5
ZER 2	37,4	29,0	8,4
ZER 3	40,4	28,5	11,9
ZER 4	43,6	28,5	15,1
ZER 5	43,2	29,0	14,2
ZER 6	41,9	28,5	13,2



En période nocturne (22h-7h)

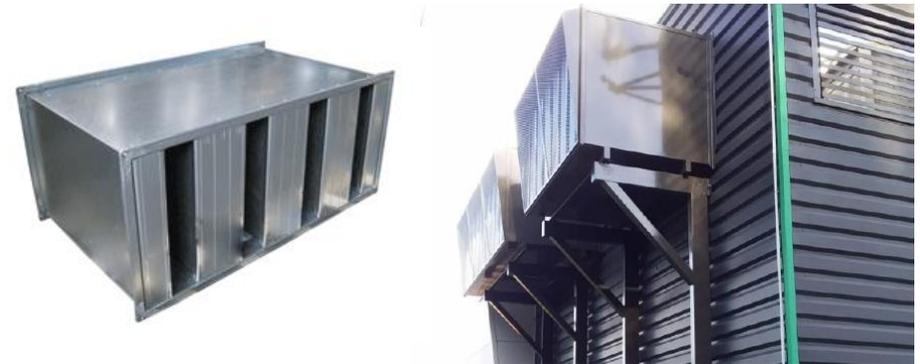
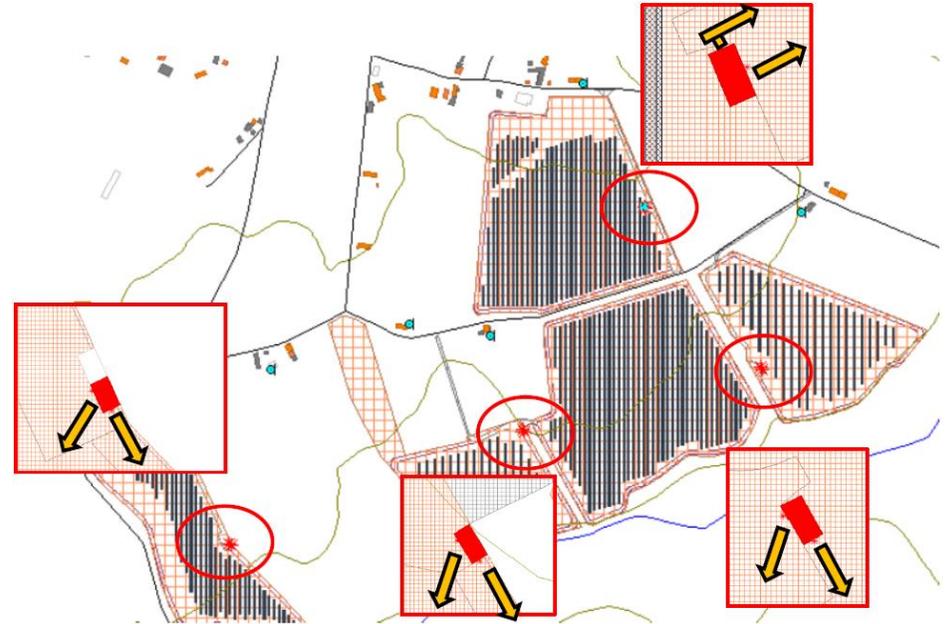
Période Nocturne ensoleillée – Sans traitement

Voisinage	Niveau de bruit particulier simulé dB(A)	Niveau de bruit particulier maximum admissible dB(A)	Gain à obtenir Niveau global dB(A)
ZER 1	23,4	29,0	0
ZER 2	25,4	29,0	0
ZER 3	28,4	28,5	0
ZER 4	31,6	28,5	3,1
ZER 5	31,2	29,0	2,2
ZER 6	29,9	28,5	1,4

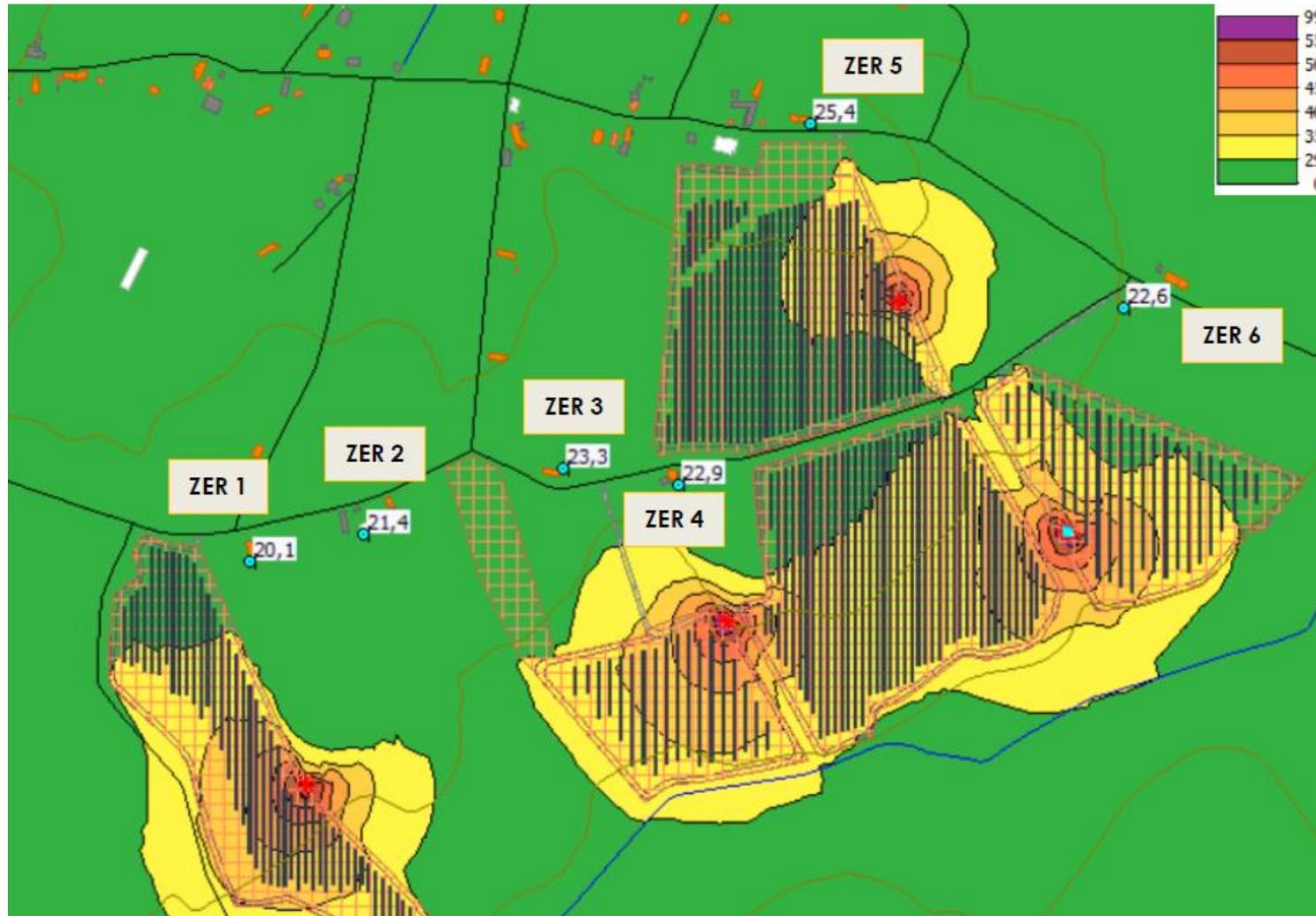


Gains acoustiques

- ◆ 2 solutions cumulées pour obtenir les gains recherchés :
 - ◆ **Orientation des flux d'air** à l'aide de gaines positionnées au niveau des grilles d'aération
 - ◆ Installer un **piège à son** à l'extrémité de chaque gaine :
 - ◆ Gain aux postes 1, 2 et 4 : 10,5 dB
 - ◆ Gain au poste 3 : 14 dB

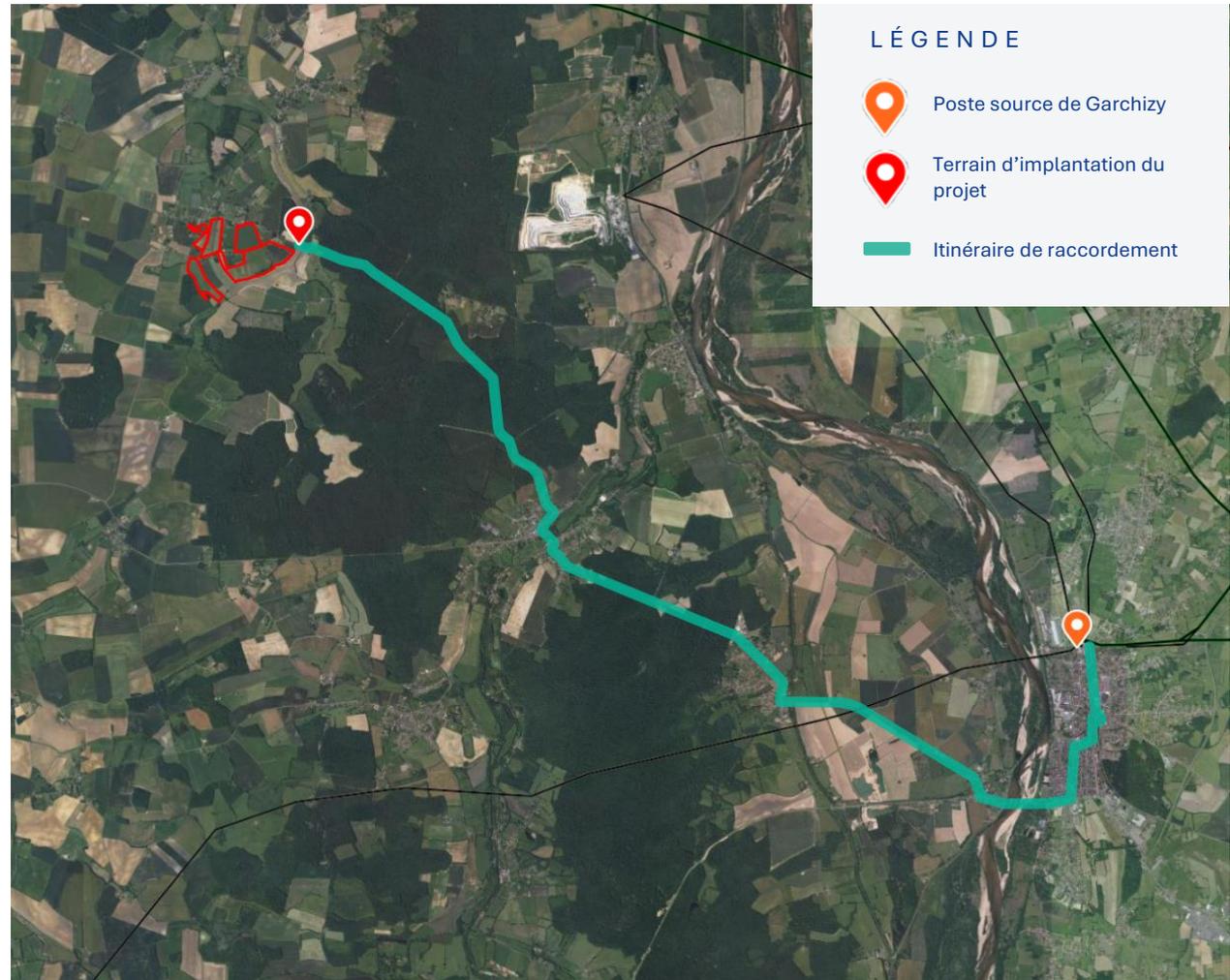


Résultats après mesures en période diurne (7h-22h)



Hypothèse de raccordement : le PS de Garchizy

- ◆ Poste-source de **Garchizy**
- ◆ Capacité de transformation HTB/HTA disponible (13/08/2024) :
 - ◆ **119,1 MW**
- ◆ Puissance en file d'attente :
 - ◆ **21,4 MW**
- ◆ Nombre de transformateurs :
 - ◆ **3 (complet)**
- ◆ Distance de raccordement :
 - ◆ **17 km**
- ◆ Puissance d'injection prévue :
 - ◆ **Environ 10,5 MVA**



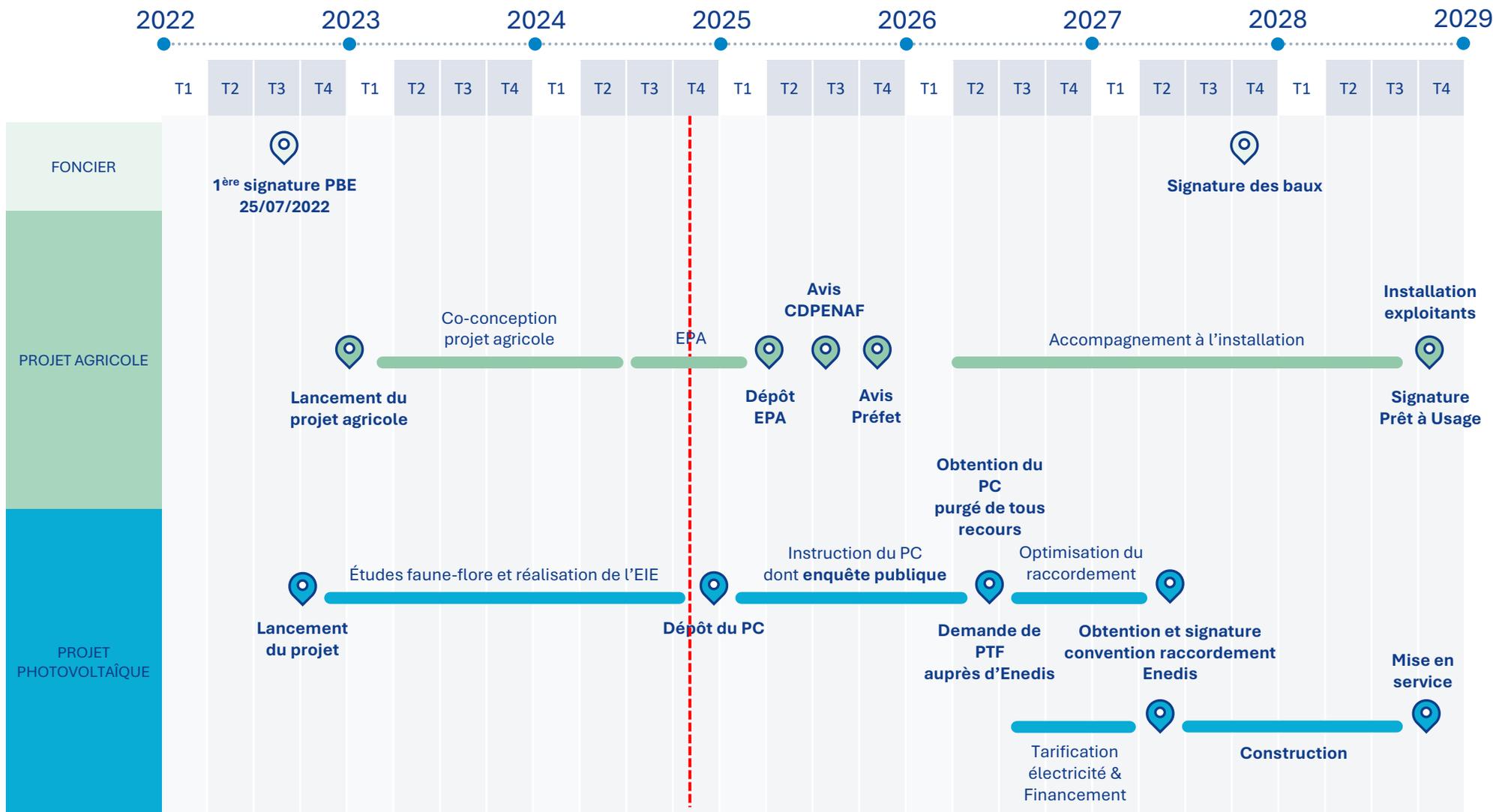
Estimation des retombées locales

- ◆ **Les taxes locales (CET, TF, IFER) versées par Photosol aux collectivités locales s'élèveraient à environ 58 000 € par an** selon les taxes actuelles et pour un projet d'une puissance de 14,4 MWc.
- ◆ Régime de fiscalité de Précý : FPA – fiscalité professionnelle additionnelle
- ◆ Taxe d'aménagement à hauteur d'environ 37 000 € répartie entre la commune de Précý (21,5 k€) et le département du Cher (15,5 k€).

RÉPARTITION DES TAXES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES POUR UNE PUISSANCE INSTALLÉE DE 14,4 MWC



Calendrier prévisionnel du développement



Vos interlocuteurs privilégiés

François RELOTIUS
francois.relotius@photosol.fr



Nathalie PRINGARD
nathalie.pringard@photosol.fr

